

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Yvan Pahud - Fermeture de la douane des Verrières : quelles conséquences économiques et environnementales pour le Nord vaudois ?

Rappel de l'interpellation

La fermeture du poste de douane des Verrières est programmée pour le 31.12.2016. Les déclarants en douanes ainsi que les partenaires économiques neuchâtelois en ont reçu la notification dans le courant du mois d'avril 2016.

Les points de passages qui devraient subsister, si cette fermeture était confirmée par la Confédération, seraient les postes de douanes du Col France – Le Locle et de Vallorbe, subdivision Chavornay.

La fermeture de ce poste-frontière pour les marchandises commerciales et privées sujettes à dédouanements aura des conséquences économiques, mais aussi environnementales pour le Nord vaudois.

En effet, cela impliquera un surcoût pour le transport des marchandises et engendrera des nuisances écologiques puisque les transports seront rallongés par ces détours, soit par le Col France au Locle ou par Chavornay.

Pour rappel, les marchandises en provenance de France voisine à destination du Nord vaudois sont déclarées par les douanes françaises à Pontarlier.

Pour exemple, une marchandise soumise à dédouanement en provenance de Pontarlier à destination de Sainte-Croix, transite actuellement par le poste de douane des Verrières et finalement Sainte-Croix —total d'environ 32 km. Si cette même marchandise doit transiter par Chavornay, cela engendre plus du double de kilomètres à parcourir.

Les marchandises commerciales entrant par Vallorbe sont dirigées vers la douane de Chavornay afin d'établir les formalités douanières. Cela engendre déjà des nuisances pour les usagers de la route dans ce secteur et également pour les habitants de Chavornay et d'Orbe.

Aussi j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat est-il informé de la fermeture de la douane des Verrières ?*
- 2. Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'évaluer les conséquences de cette fermeture sur :
- l'économie transfrontalière du Nord vaudois ?
- l'impact écologique occasionné par ces détours routiers ?*
- 3. Suite à la décision de fermeture de la douane des Verrières, le poste de dédouanement de Chavornay est-il en mesure d'absorber ce trafic commercial supplémentaire sans occasionner des nuisances supplémentaires ?*
- 4. La plateforme douanière de Vallorbe possède-t-elle l'infrastructure suffisante pour accueillir un trafic de poids lourds croissant ?*
- 5. Qu'envisage le Conseil d'Etat concernant cette restructuration ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En date du 21 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat l'interpellation Yvan Pahud 16_INT_525, intitulée " Fermeture de la douane des Verrières : quelles conséquences économiques et environnementales pour le Nord vaudois ? ".

Sur un objet analogue, mais dans une autre région du Canton, le Grand Conseil a, en date du 10 novembre 2015, renvoyé au Conseil d'Etat l'interpellation Pierre Volet 15_INT_442, intitulée " Fermeture du bureau de douane de Vevey Port Franc ". Dans sa réponse du 4 mai 2016 à cette dernière interpellation, le Conseil d'Etat a documenté sa position de principe en matière d'organisation territoriale des douanes. Le Gouvernement renvoie donc à cette réponse pour les questions générales, en rappelant ici uniquement la compétence fédérale en la matière et l'importance qu'il attache au maintien d'un réseau dense et de proximité des postes de douanes et des ports-francs, ceci comme condition-cadre socio-économique, partageant en cela l'inquiétude de l'interpellant.

Le poste de douanes des Verrières se situant sur le Canton de Neuchâtel, il n'appartenait pas principalement au Canton de Vaud de prendre position sur le projet de fermeture de ce dernier, tel qu'il ressortait du programme de stabilisation des finances fédérales 2017-2019. Nonobstant ce fait, le Canton de Vaud s'était clairement opposé, dans ses prises de position dans le cadre de la procédure de consultation topique, qui a eu lieu début 2016, à la fermeture du port-franc de Vevey. Le Canton de Neuchâtel, compétent pour le poste des Verrières, complétant la prise de position plus générale de la Conférence des Gouvernements cantonaux, s'est opposé, en date du 16 mars 2016, à la fermeture du poste des Verrières.

Faisant suite à cette analyse largement partagée de la nécessité de maintenir un réseau efficient de postes de douane et de ne pas le réduire sans analyses préliminaires détaillées quant aux impacts que de telles fermetures auraient sur les tissus économiques des régions concernées, le Conseil d'Etat a sensibilisé la Députation vaudoise aux Chambres fédérales. L'Office des affaires extérieures suit ce dossier et appuie les démarches entreprises dans ce domaine. A ce stade, la Commission des finances du Conseil des Etats a traité le programme de stabilisation des finances fédérales les 22 et 23 août 2016. Si dans l'ensemble cette commission soutient le projet du Conseil fédéral, elle préconise néanmoins l'abandon des mesures concernant les fermetures de postes de douanes. Ceci signifierait le maintien du poste de douane neuchâtelois des Verrières et bien évidemment celui de Vevey.

Le Conseil d'Etat entend suivre attentivement les débats ultérieurs dans la perspective d'éviter la fermeture des postes de douane et ports-francs concernés par la mesure.

Réponses aux questions posées

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions précises posées par l'interpellation :

– *Le Conseil d'Etat est-il informé de la fermeture de la douane des Verrières ?*

Oui, le Conseil d'Etat a été informé du projet de fermeture dans le cadre de la consultation afférente au programme de stabilisation des finances 2017-2019.

– *Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'évaluer les conséquences de cette fermeture sur :*

- *l'économie transfrontalière du Nord vaudois ?*

- *l'impact écologique occasionné par ces détours routiers ?*

Le Conseil d'Etat ne dispose pas de données précises lui permettant d'évaluer les conséquences d'une telle fermeture, tant en matière économique qu'environnementale. De manière générale, cette question de l'interpellant rejoint la demande principale exprimée par la Conférence des Gouvernements

cantonaux, à savoir de disposer de données claires avant toute décision de fermeture. Pour information voici la teneur explicite de la prise de position de la CdC :

" Le rapport mis en consultation prévoit l'abandon de plusieurs tâches relevant de la douane civile. En ce qui concerne l'importation et l'exportation de biens commerciaux, l'AFD fermera douze postes de douane, en regroupera deux autres et fermera tous les postes de douane le samedi, à l'exception de celui de l'aéroport de Zurich. Les fermetures envisagées engendreront un transfert du trafic vers d'autres postes, aujourd'hui déjà surchargés pour certains d'entre eux. Les gouvernements cantonaux demandent que la Confédération renonce provisoirement à fermer les postes de douane et analyse tout d'abord les effets des mesures prévues (incidence sur l'économie, sur le trafic, sur l'écologie et sur la politique de sécurité), qu'elle en communique les résultats aux cantons pour qu'ils puissent se prononcer, et qu'elle décide ensuite d'éventuelles mesures".

- *Suite à la décision de fermeture de la douane des Verrières, le poste de dédouanement de Chavornay est-il en mesure d'absorber ce trafic commercial supplémentaire sans occasionner des nuisances supplémentaires ?*

Comme mentionnée en introduction, l'objectif cantonal est d'éviter la fermeture du poste des Verrières, afin d'éviter une charge supplémentaire sur d'autres postes, notamment celui de Chavornay.

- *La plateforme douanière de Vallorbe possède-t-elle l'infrastructure suffisante pour accueillir un trafic de poids lourds croissant ?*

Voir la précédente réponse du Conseil d'Etat.

- *Qu'envisage le Conseil d'Etat concernant cette restructuration ?*

Comme pour le port-franc de Vevey, l'objectif cantonal est d'éviter la fermeture des postes de douane. A cet égard, les mesures de lobbying opérées par le Canton de Vaud et la CdC semblent porter leurs fruits, ce qui ne dispensera pas le Conseil d'Etat et son Administration de rester vigilants ces prochains mois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 octobre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean